

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 2 juin 2026 à 18h00 à Curnier**

Le Conseil communautaire, convoqué le 27 mai 2026 par le Président, M. Sébastien BERNARD, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Curnier.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CAHN

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 87

Etaient présents : 67 (dont 4 suppléants)

Blandine ALVAREZ, Fabienne BARBANSON, Martine BERGER-SABATIER, Sébastien BERNARD, Coralie BIOUSSE, Géraud BONTOUX, Monique BOTTINI, Jean-Claude BRUS, Philippe CAHN, Christian CARRERE, Claude CHAMBON, Cédric CHAMPEAU, Pascal CIRER-METHEL, Denis CONIL, Thierry DESSALES, Joachim DUSAUGEY, Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT, Bruno EYSSERIC, José FERNANDES, Annie FEUILLAS, Alain FRACHINOUS, Jean GARCIA, Sylvie GARNERO, Patricia GIELLY, Isabelle GIRARD, Claudine GOURDON, Jean-Luc GREGOIRE, Yoann GRONCHI, Christian IMBERT, Jean-Michel LAGET, Fabien JOLIVET, Francis KORNPROBST, Amélie LEBRE, Philippe LEDESERT, Emilien LIEVAUX, Aurélie LOUPIAS, Estelle LIELY, Eric LYOBARD, Nadia MACIPE, Clotilde MAZZA DOS SANTOS, Franck MILLET, Alain MONGE, David MORIN, Jennifer MOURRE, Patricia NORMAND, Jean-Louis PASCAL, Alexandre PENIGAUT, Jean-Luc PERNET, Roland PEYRON, Elisa PEYROU, Alan PUSTOCH, Mireille QUARLIN, Pascale ROCHAS, Sébastien ROUSTAN, Christelle RUYSSCHAERT, Olivier SARRAT, Christian TEULADE, Christian THIRIOT, Pierre TOMCZAK, Michel TREMORI, Gérard TRUPHEMUS, Christine VALLIER, Monique VEYRIER, Carol EICHENBERGER (suppléant), Gérard CHAPPON (suppléant), Adrien DONZET (suppléant), Francis BOMPARD (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 14

Marc HAMARD, Sébastien DUPOUX, Jérôme BOMPARD, Lionel ESTEVE, Didier GILLET, Julien WEINREICH, Gilles RAVOUX, Gilbert MORIN, Guillaume HONVAULT, Jacques NIVON, Stéphanie CORNUD, Marie FLOQUET, Sylvain AUREL, Roger VIARSAC

Excusés ayant donné procuration : 20

Gines ACHAT (donne procuration à Gérard TRUPHEMUS), Rémy CLEMENT (donne procuration à Clotilde MAZZA DOS SANTOS), Juliette HAIM (donne procuration à Sébastien BERNARD), André MATHIEU (donne procuration à Eric LYOBARD), Brigitte DUC (donne procuration à Sylvain AUREL), Odile TACUSSEL (donne procuration à Alain FRACHINOUS), Laurent DONZET (donne procuration à Jean-Louis PASCAL), Bruno JOVE (donne procuration à Jean-Luc GREGOIRE), Caroline LAMY (donne procuration à Joachim DUSAUGEY), Pascal LANTHEAUME (donne procuration à Aurélie LOUPIAS), Quentin PELOUX (donne procuration à Patricia NORMAND), Odile PILOZ (donne procuration à Monique BOTTINI), Olivier SALIN (donne procuration à Sébastien ROUSTAN), Xavier THIERRY (donne procuration à Olivier SARRAT), Jean-Louis NICOLAS (donne procuration à Annie FEUILLAS), Frédéric JULLIEN (donne procuration à Amélie LEBRE), Marie-Noëlle ARMAND (donne procuration à José FERNANDES), Alain NICOLAS (donne procuration à Roland PEYRON), Olivier ROQUE D'ORBCASTEL (donne procuration à Sylvie GARNERO), Didier GIREN (donne procuration à Yoann GRONCHI)

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Christian TEULADE

Agriculture

2026-132 Attribution d'une subvention à l'association Solidarité Paysans Drôme Ardèche

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale ;

Il est rappelé que l'association « Solidarité paysans » accompagne les agriculteurs en difficulté dans l'ensemble de leurs démarches (accompagnement financier, juridique, technique et social).

En 2025, l'association a accompagné 15 exploitations en difficulté sur le territoire de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale (dont 2 nouvelles situations) et plus précisément dans les communes de Condorcet, Mirabel-aux-Baronnie (2 situations), Nyons (2 situations), Buis-les-Baronnie, La-Roche-sur-le-Buis, Mérindol-les-Oliviers, Eygalayes, Vinsobres, Plaisians, Sainte-Jalle, Montauban sur l'Ouvèze et Venterol (2 situations).

Considérant que l'association intervient auprès des agriculteurs rencontrant des difficultés variées, telles que :

- des procédures pour le traitement de la dette via une conciliation ou un redressement judiciaire ou une liquidation judiciaire,
- des questions d'investissement ou de financement freinant le développement des exploitations et débouchant sur un accompagnement à la gestion économique,
- des problèmes de gestion administrative entraînant une nécessaire mise à jour administrative et comptable,
- des difficultés liées à la structure inadaptée de l'exploitation,
- une conjoncture économique défavorable entraînant un réajustement dans la conduite de l'exploitation ou des débouchés commerciaux,
- des problèmes de santé : surmenage, épuisement professionnel ou des addictions,
- des problèmes techniques agricoles
- des problèmes juridiques liés à des situations de conflit.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'apporter un soutien à l'association en lui attribuant une subvention de 3 450 € pour l'exercice 2026, soit un forfait de 230 € par accompagnement (au lieu de 212,5 € jusqu'à présent), de façon à couvrir l'augmentation de leurs charges de structure.

Cette subvention permettra à l'association de continuer à faire face aux frais de personnel, aux déplacements des bénévoles comme des salariés et de poursuivre ce suivi de proximité.

Pour rappel, la Communauté de Communes apporte son soutien à l'association « Solidarité Paysans » depuis 2019.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 87

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 3 450 € pour l'association Solidarité Paysans Drôme Ardèche pour l'exercice 2026 ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 24/06/2026

Mise en ligne le : 24/06/2026

Ampliation à : Solidarité Paysans

Le Secrétaire de séance,

Philippe CAHN

Le Président,

Sébastien BERNARD